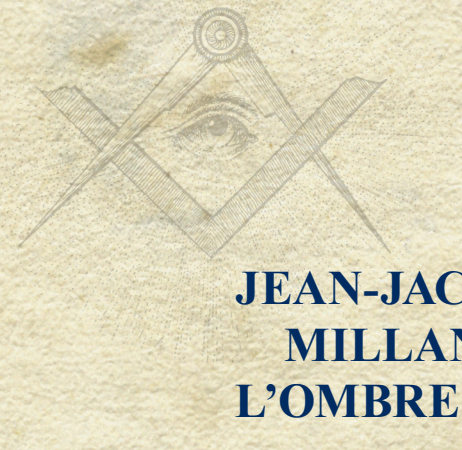




JEAN-JACQUES FRANÇOIS MILLANOIS (1749-1793), L'OMBRE DE WILLERMOZ

par Roger DACHEZ

LISSU D'UNE FAMILLE ORIGINAIRE DE BRETAGNE ET VENANT PLUS anciennement d'Italie, bourgeoise à Lyon depuis le XVI^e siècle, Jean-Jacques Millanois – dont le nom se prononce [milanɛ], d'où les nombreuses variantes orthographiques (Milanois, Le Millanois, Millanais, Milannais, Milanès, Milaney) – naît le 22 octobre 1749. Il meurt fusillé à Lyon, victime de la répression montagnarde, le 5 décembre 1793. Certains auteurs ont donné le 28 octobre 1793, mais cette date correspond à celle de sa condamnation, le 7 Brumaire An II. Jean-Jacques Millanois a parfois été confondu avec son cousin Charles-François Millanois, libraire-imprimeur, guillotiné à Lyon, place des Terreaux, le 1^{er} janvier 1794 – d'où les mentions erronées de certaines notices.

Après des études de droit, il effectuera une carrière dans la petite magistrature. Le 15 novembre 1771, il acquiert ainsi un office d'avocat du roi en la sénéchaussée et présidial de Lyon. Charge sans honneurs et sans profits, on vantait parfois « la douceur d'une vie oisive qui se rencontre dans cet emploi » et cela explique bien des aspects de la vie de Millanois. L'office étant supprimé en 1777, à l'occasion d'un édit réformant les présidiaux, Millanois en sera indemnisé pour 20 000 livres. En 1782, une source maçonnique le désigne cependant toujours ainsi : « Jacques Milannois, premier avocat du Roy à la Sénéchaussée de Lyon ». Élu à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, il y prononce son discours de réception le 18 avril 1777.

À l'approche de la Révolution, sa carrière publique adopte cependant un tour entièrement nouveau. Dès septembre 1787, élu membre de l'Assemblée provinciale, il prend pendant un an une part active à ses travaux. Le 12 janvier 1789, il signe la délibération contenant les vœux de la commission intermédiaire sur la convocation des États-Généraux et les élections des députés. On le retrouve, en mars 1789, commissaire rédacteur des cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lyon et il est logiquement élu, le 30 mars, premier député du Tiers-État, en même temps que deux de ses frères de la loge de La Bienfaisance, Périsset-Duluc et Castellat – ce dernier au titre du Clergé. Le 20 juin suivant, il prête le serment du Jeu de paume. À la Constituante, adjoint au doyen des Communes, on le retrouve commissaire des comités de constitution et de liquidation. Il votera généralement avec les partisans de la réforme.